

**MOTION PRESENTEE CONJOINTEMENT PAR LES REPRESENTANTS DES PROFESSEURS**  
**ET DES PARENTS D'ELEVES**

**Au conseil d'administration du 31/01/2017**

**Demandant la création d'un poste de CPE et d'un poste d'AED.**

Depuis plusieurs années maintenant les effectifs du lycée Darius Milhaud augmentent, nous nous en félicitons c'est un témoignage de confiance de la part des familles.

Mais l'accueil des élèves de la section Professionnelle devient plus difficile du fait d'une augmentation des effectifs, des divisions mais aussi d'un public spécifique complexe demandant un suivi au plus près sous peine de débordements.

Côté général et Technologique un constat similaire est fait pour les difficultés de gestion humaine de ces élèves supplémentaires.

L'implantation des bâtiments encore ancienne avec ses multiples lieux et circulations maximalise les difficultés de surveillance en particulier aux points d'intrusion.

L'interchangeabilité des surveillants entre les deux sections n'est pas toujours possible.

Quant aux Conseillers Principaux d'Education ils doivent faire face à plus de divisions, plus d'élèves une rénovation qui devrait pleinement commencer à la rentrée prochaine, avec seulement 3 postes et un berceau de stagiaire.

Le stagiaire ne peut assumer l'ensemble des missions sur un temps partiel qui de plus est un temps de formation et d'observation trop souvent transformé en travail effectif sur les quelques classes dont il a de fait la responsabilité.

**Un poste supplémentaire de surveillant et un poste supplémentaire de CPE titulaire à temps plein semblent donc nécessaires pour faire face aux missions et en particulier pour aider à la prise en charge des élèves de la SEP compte tenu des difficultés croissantes de ce public à besoins spécifiques en augmentation.**

**Il s'agit d'assurer :**

- 1- **la continuité du service et le suivi** des classes et des élèves, sur le court terme par la présence d'un cadre A sur l'ensemble de l'amplitude horaire et donc sur l'efficace et la rapidité de la prise de décision ; à moyen et long termes sur le travail éducatif fin des élèves en difficulté, sur le projet de l'élève et sur la relation CPE professeur (et notamment professeurs principaux) afin que les équipes pédagogiques de chaque classe soient réactives et au plus près des élèves.
- 2- **un climat de sécurité** (compte tenu du nombre des bâtiments, de leur implantation géographique et de l'amplitude hebdomadaire d'ouverture du lycée) et éviter les intrusions et ce quel que soit le contexte momentané ou pérenne.
- 3- **Une répartition raisonnée des classes** entre les CPE comme cela s'opère à la SEGT (17 sections/18 sections) alors qu'à la SEP, le titulaire a la charge de l'ensemble des 20 sections sur la semaine même si le stagiaire (sur 18h par semaine) a la charge de 4 classes, afin d'être plus précis et plus attentifs quant aux procédures et remédiations ; afin également de mieux travailler avec les familles dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et lutter contre le décrochage scolaire.
- 4- **Une meilleure formation des AED et un management ad hoc** dans la continuité du service. Il n'est pas souhaitable, en effet, que ces derniers ne soient pas encadrés constamment par un chef de service vu les difficultés et la spécificité de la SEP.

- 5- **Une amélioration** du climat général, une meilleure réussite de nos élèves et un rattrapage plus facile des carences du service en cas d'absences des AED et une mise en œuvre plus importante d'une éducation à la citoyenneté que le manque de temps et de moyens réduits à la portion congrue.

**Quand bien même un redéploiement des moyens des CPE en une seule entité couvrant l'ensemble des sections sans distinction SEP/SEGT est envisagé après la rénovation, l'obtention d'un poste supplémentaire pérenne de CPE sur la SEP ainsi que celle d'un AED seraient un signe fort, un soutien apprécié et un engagement renouvelé de notre administration centrale envers notre établissement et favoriserait ce redéploiement.**